

Ivry-sur-Seine, le 22 février 2024.

Réaction du Maire d'Ivry à l'annonce de Convergence Citoyenne Ivryenne (CCI) de son départ du Conseil municipal.

J'ai pris connaissance, il y a un peu plus de 24 heures, du communiqué de l'association Convergence Citoyenne Ivryenne (CCI) rendant publique la fin « de sa participation au Conseil municipal d'Ivry », après avoir été partie prenante des majorités municipales successives depuis plus de 15 ans, presque sans interruption.

Je souhaite avant tout faire part de mon étonnement quant à cette décision, mais aussi d'une certaine amertume de l'avoir apprise en même temps que les Ivryen-ne.s les plus attentifs-ves aux réseaux sociaux – et plus précisément, via un appel de la presse locale sollicitant une réaction de ma part.

Je prends donc acte de cette décision, que je déplore évidemment. Il me semble en effet que du point de vue des combats qui mobilisent CCI depuis sa création – j'ai notamment en tête la mobilisation des habitant-e.s de quartier populaire, la lutte contre les discriminations, l'adaptation de la ville à l'urgence climatique, ou encore le partage du pouvoir avec les citoyen-ne.s – beaucoup de chemin a été parcouru ensemble depuis l'arrivée de l'association au sein de la majorité municipale, en 2008. Et je crois même pouvoir affirmer que ces problématiques n'ont jamais été si présentes au cœur de l'action municipale et du discours des élu-e.s de la majorité municipale qu'aujourd'hui.

Je conteste par contre vivement l'analyse politique à courte vue développée dans le communiqué de CCI sur la démarche politique que nous avons initiée, ensemble, durant la campagne municipale de 2020, et sur l'apport du « Tiers-Citoyen » depuis cette date. Je ne nie évidemment pas les difficultés que nous rencontrons dans l'ambition collective de faire vivre une innovation démocratique de cette ampleur : voir siéger au Conseil municipal et au sein de l'exécutif municipal d'une commune de 64 000 habitant-e.s et quelque 1800 agent-e.s, un tiers de citoyen-ne.s Ivryen-ne.s n'appartenant à aucune organisation politique, et désigné-e.s durant la campagne municipal de 2020 par d'autres Ivryen-ne.s via un scrutin organisé dans chaque quartier. Pour autant, j'affirme ici que personne, pas même une organisation politique de la majorité municipale ni moi-même, ne pouvons prétendre prendre la parole au nom des 14 élu-e.s du « Tiers-Citoyen » que compte la majorité municipale.

Ceci étant dit, je peux néanmoins qualifier de mensongères les mentions faites par l'association CCI dans son communiqué, relatives à « l'interdiction de constituer officiellement des groupes autonomes au sein de la majorité ». J'ai bel et bien proposé dès 2020 aux élu·e·s de la liste « Ensemble pour Ivry » de faire de nos assemblées mensuelles de majorité un espace de débat et d'arbitrage prioritaire, souverain en dernier recours. Il ne s'agit pas pour autant d'imposer un « groupe unique de la majorité » autoritaire comme je peux le lire. L'objectif est au contraire de définir un espace de décision politique qui ne contraigne pas les élu·e·s du « Tiers-Citoyen » à se structurer via un groupe homogène et à se positionner suivant une logique de « bloc », fonctionnement qui nierait la diversité d'engagements et d'opinions qui caractérise, justement, cette composante de la majorité municipale.

L'assemblée de majorité ne s'oppose donc pas à l'animation et à l'expression concomitante des composantes politiques qui coexistent au sein de la majorité, sujets qui restent une préoccupation collective constante. J'en veux pour preuve la réunion chaque mois d'une « coordination » resserrée de la majorité, qui a pour fonction de prioriser les discussions à mener, où chaque sensibilité politique est représentée en tant que telle. J'évoquerai aussi la tribune de chaque composante de la majorité, publiée 1 mois sur 2 dans les pages du journal municipal « Ivry Ma Ville ». D'ailleurs, les observateurs·trices les plus assidu·e·s de ces pages ou des réseaux sociaux auront noté que CCI ne s'est jamais privée, depuis 2020, d'user de ces espaces d'expression pour y porter ses points de vue et objets de mobilisation propres – fussent-ils en contradiction avec les positionnements de la majorité municipale.

L'association prenant la peine de mentionner qu'elle ne se pose pas en « rupture définitive » avec la majorité, j'aurai jugé utile de pouvoir échanger de ces sujets avec les personnes intéressées, et regrette ne pas avoir été sollicité en ce sens. De mon côté, je ne connais malheureusement pas à l'association CCI de responsable « officiel·le » à ce jour.

Car je note, pour terminer, que CCI indique dans son communiqué que les élu·e·s désigné·e·s par l'association et qui siègent aujourd'hui au Conseil municipal ne peuvent plus se revendiquer de cette appartenance politique, et se trouvent donc renvoyé·e·s à leur responsabilité individuelle quant à la décision de demeurer, ou non, au sein de la majorité municipale.

Il s'agit évidemment d'une situation inédite, d'autant plus que les 4 élu·e·s en question se sont vu·e·s confier des responsabilités importantes dans la vie municipale : la délégation à la petite enfance, dans une ville qui gère de nombreux berceaux, une autre au développement économique, à l'emploi et au commerce, qui est revenu comme un sujet de préoccupation important des Ivryen·ne·s durant le bilan de mi-mandat, ainsi que de nombreuses représentations de la Ville dans divers syndicats intercommunaux, instances de travail avec des partenaires publics, conseils d'établissements scolaires...

En lien avec les 4 élu·e·s concerné·e·s, il me revient désormais en tant que Maire, en accord avec les organisations politiques de la majorité municipale et les élu·e·s du « Tiers Citoyen », de construire l'avenir de l'exécutif municipal, que je souhaite uniquement tourné vers le futur d'Ivry, et mobilisé notamment sur les chantiers définis comme prioritaires par les Ivryen·ne·s lors de la toute récente « Assemblée Citoyenne de mi-mandat ».

Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine